

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

**Procès-verbal de la 1171<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 21 janvier 2025, à 14 heures, à salle M-425  
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :** la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Carmela Cucuzzella, Ahlem Ammar, Michel Janosz, Hugo Ciaburro, Simon De Denus, Nathalie Fernando, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Jean-François Bouchard ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent ; les membres diplômés : Pascale Sirard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Enrique Colindres, Justine Wu ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélineau, Pierrette Gaudreau, France Nadeau (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

**INVITATIONS :** pour la délibération CE-1171-5.1, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, et Sophia Chae, professeure agrégée au Département de démographie et des sciences de la population ; pour les délibérations CE-1171-5.2 et CE-1171-6.1, de la Faculté des sciences de l'éducation : Anne-Marie Émond, vice-doyenne à la formation initiale en enseignement, et Alejandro Gonzalez Martin, professeur titulaire au Département de didactique ; pour la délibération CE-1171-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Anne Crocker, professeure titulaire à l'École de criminologie (et au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine), et Jonathan Lévesque, conseiller aux vice-décanats – études ; pour la délibération CE-1171-7.1, de la Faculté de l'aménagement : Philippe Gauthier, vice-doyen aux études et secrétaire de faculté ; pour la délibération CE-1171-7.2, de la Faculté de médecine : George Szatmari, professeur agrégé au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

**ABSENCES :** le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, David Francoz ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle, Françoise Guay ; les membres diplômés : Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Bérengère Houzé ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud

**PRÉSIDENTE :** la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

**SECRÉTAIRE :** le secrétaire général, Alexandre Chabot

**CHARGÉE DE COMITÉ :** Danielle Salvail

---

**CE-1171-1    ORDRE DU JOUR**

L'ordre de présentation des points 7.1 et 7.2 sera inversé. L'ordre du jour adopté se lit :

1.        Ordre du jour
2.        Adoption du procès-verbal de la 1170<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2024
3.        Affaires découlant du procès-verbal
4.        Information et questions
5.        Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1      Faculté des arts et des sciences – Département de démographie et des sciences de la population
    - Modification aux programmes de Majeure (1-070-2-0) et de Mineure (1-070-4-0) en démographie, et au programme de Baccalauréat en démographie et statistique (1-073-1-1)
  - 5.2      Faculté des sciences de l'éducation - Direction
    - Modification au programme de Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2)

6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
- 6.1 Faculté des sciences de l'éducation – Direction
  - Modification au programme de Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (2-811-1-3)
- 6.2 Faculté des arts et des sciences – Direction
  - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale forensique (2-242-6-0)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
  - 7.1 Faculté de l'aménagement
    - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en design industriel (1-015-1-0)
  - 7.2 Faculté de médecine
    - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs de microbiologie, immunologie et virologie
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1171-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1170<sup>e</sup> SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1170<sup>e</sup> séance, tenue le 10 décembre 2024, tel que présenté.

CE-1171-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1170<sup>e</sup> séance. Le secrétaire, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1171-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, fait part d'éléments d'information récents, sur les mesures ministérielles relatives aux seuils d'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux (CE-1168-4-4 ; CE-1169-4 ; CE-1170-4). Un seuil a été fixé par le gouvernement fédéral, et des quotas seront déterminés par les gouvernements provinciaux. Dans le cas du Gouvernement du Québec, des certificats d'acceptation Québec seront émis, mais le nombre autorisé n'a pas été précisé à cette étape ; on a évoqué un nombre équivalent à celui des certificats émis pour l'année 2024 (sans précision de la période de l'année académique concernée). Le certificat étant attribué à l'institution d'enseignement, un changement d'institution nécessitera de présenter une nouvelle demande. L'Université poursuit son processus d'offres d'admission.

Des précisions sont apportées sur les modalités et seuils probables, et sur un acompte exigé dans le cadre de l'acceptation de l'offre d'admission (cette modalité est appliquée pour les offres d'admission aux programmes de premier cycle, et consiste en un acompte sur les droits de scolarité, par la suite déduit de la facturation).

Une suggestion de privilégier l'écriture inclusive ou épicène dans les documents déposés à la Commission étant présentée, la présidente mentionne que cela pourra être pris en compte dans la mesure des directives institutionnelles en cette matière.

## CE-1171-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

---

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.1, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, et Sophia Chae, professeure agrégée au Département de démographie et des sciences de la population.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Ahlem Ammar, présente le projet inscrit au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Anne-Marie Émond, vice-doyenne à la formation initiale en enseignement, et Alejandro Gonzalez Martin, professeur titulaire au Département de didactique.

### CE-1171-5.1 Faculté des arts et des sciences – Département de démographie et des sciences de la population

- Modification aux programmes de Majeure (1-070-2-0) et de Mineure (1-070-4-0) en démographie, et au programme de Baccalauréat en démographie et statistique (1-073-1-1)

---

2025-A0033-1171-223, 223.1

La modification aux programmes de Baccalauréat en démographie et statistique, de Majeure et de Mineure en démographie, propose des améliorations au curriculum ainsi qu'aux modalités de soutien à l'apprentissage et au cheminement, issues d'une réflexion menée à la suite de l'implantation, en 2020, du programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Sciences de la population et du programme de Majeure en démographie. Quatre éléments spécifiques de modification sont proposés : 1. la création du cours DMO 1200–*Démographie et diversité linguistique* (considérant l'évolution et l'attrait de la démologuistique observés dans les pratiques et les recherches en démographie, ainsi que son importance en regard d'enjeux actuels) ; 2. l'abolition du cours DMO 3500–*Démographie et géographie* (ce cours n'est plus offert et des contenus actualisés sont couverts par le cours DMO 3600–*Sciences de la population*, plus approprié) ; 3. le déplacement du cours DMO 2700 du bloc B au bloc C (permettant d'enrichir ce bloc de nature pluridisciplinaire) ; 4. la modification des exigences du cheminement Honor du programme de Majeure, par la redistribution des cours et du nombre des crédits des blocs 70V et 70W, assurant ainsi une plus grande flexibilité de choix de cours en adéquation avec les intérêts de formation, et permettant d'appuyer l'objectif du programme en regard de la préparation à la poursuite des études aux cycles supérieurs. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1171-223.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Majeure (1-070-2-0) et de Mineure (1-070-4-0) en démographie, et au programme de Baccalauréat en démographie et statistique (1-073-1-1), au Département de démographie et des sciences de la population de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1171-223.

CE-1171-5.2 Faculté des sciences de l'éducation – Direction

- Modification au programme de Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2)

---

2025-A0033-1171-224, 224.1, 224.2

La modification au programme de Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire s'est posée en 2022, à la suite de la publication d'un nouveau référentiel de compétences par le ministère de l'Éducation, ayant alors donné lieu à une nouvelle version du programme. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme modifié, plusieurs défis et lacunes ont été identifiés, indiquant de procéder à la refonte proposée aujourd'hui, articulée sur des indicateurs et éléments précis, dont le taux d'attrition au terme d'une année de scolarité, la nécessité du renforcement des contenus de didactique dès la première année du programme, et l'inadéquation de la structure du programme, divisée selon deux segments (volet Éducation et volet Mathématiques) en regard de la réussite et du cheminement (la moyenne minimale de 2.0 pour la réussite devant être maintenue dans chacun des deux segments). La création de plusieurs cours est proposée (création, abolition et/ou remplacement de cours), en vue, notamment, de l'introduction de cours de didactique spécifiquement axés sur l'enseignement au secondaire, de la bonification de l'offre de cours portant sur des thématiques, compétences ou enjeux pertinents, et de l'instauration d'un cours disciplinaire couvrant des contenus de calcul multivariable. La structure du programme passera de 123 à 120 crédits, et sera simplifiée, par la diminution du nombre de blocs de cours, passant de 13 à 10. Le segment 80 sera restructuré de manière à y inclure les cours de la Faculté des arts et sciences, ainsi que tous les cours de didactique des mathématiques, qu'ils soient axés sur des notions de mathématiques au secondaire ou sur l'enseignement des mathématiques. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1171-224 ; une annexe (2025-A0033-1171-224.2) présente un tableau schématique des modifications.

En réponse à une question, il est précisé que les étudiantes et les étudiants du programme présentent d'excellents résultats au niveau collégial, mais que des éléments structurels du programme occasionnaient des situations de difficultés, ce que la modification proposée veut corriger.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (1-834-1-2), à la Faculté des sciences de l'éducation (Direction), conformément au document 2025-A0033-1171-224.

---

CE-1171-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Ahlem Ammar, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Anne-Marie Émond, vice-doyenne à la formation initiale en enseignement, et Alejandro Gonzalez Martin, professeur titulaire au Département de didactique.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Anne Crocker, professeure titulaire à l'École de criminologie (et au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine), et Jonathan Lévesque, conseiller aux vice-décanats – études.

CE-1171-6.1 Faculté des sciences de l'éducation – Direction

- Modification au programme de Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (2-811-1-3)

---

2025-A0033-1171-225

La modification au programme de Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire donne suite à la recommandation du ministère de l'Éducation de réduire la structure des programmes de maîtrise qualifiante de 60 à 45 crédits. Fondée sur une analyse comparative du programme actuel avec huit programmes qualifiants offerts dans quatre universités québécoises, la modification propose principalement le retrait de blocs à option de formation disciplinaire (comportant de 6 à 9 crédits) dans chacune des quatre concentrations (dorénavant constituées de 15 crédits obligatoires), et la diminution du nombre de cours obligatoires (certains cours sont déplacés dans des blocs de cours à option). Le nombre de crédits obligatoires du tronc commun (segment 01) passera de 39 à 27 (auxquels s'ajouteront 3 crédits de cours à option). Le bloc de Formation pratique (01B) du programme actuel, comportant 15 crédits obligatoires et proposant trois stages (auxquels s'ajoutaient un laboratoire et la rédaction d'un essai), sera remplacé par un nouveau bloc (01C), comportant 11 crédits obligatoires et proposant deux stages (auxquels s'ajoute un laboratoire). Le nombre de crédits disciplinaires exigés à l'admission passera de 45 à 30, tout en élargissant les domaines admissibles. Huit nouveaux cours sont créés (abolition ou retrait de cours, et remplacement). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1171-225 ; une annexe (2025-A0033-1171-225.1) présente un tableau schématique des modifications.

Une correction sera apportée au formulaire de modification (Tableau A2– Dispositions réglementaires propres au programme, section 1 : Conditions d'admissibilité, page 8 du formulaire ; page 13 du fichier pdf), sur les modalités relatives au TFLM (cours prescrits : DID 1009, hors programme, et/ou DID 1010 du bloc 01B).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (2-811-1-3), à la Faculté des sciences de l'éducation (Direction), conformément au document 2025-A0033-1171-225 (corrigé).

CE-1171-6.2 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale forensique (2-242-6-0)

---

2025-A0033-1171-211

Le Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale forensique propose une offre de formation professionnelle spécialisée dans ce domaine, touchant les problématiques de santé mentale et leurs interactions avec le système de justice civile ou pénale. Cette formation pourra également être intégrée à un parcours d'études supérieures ou de recherche, pouvant être jumelée à des programmes de Maîtrise ou de Doctorat dans les disciplines concernées (dont la criminologie, la psychoéducation, la psychologie, les sciences psychiatriques et addictologie, les sciences infirmières, etc.). Dans la perspective transdisciplinaire de ce domaine, on prévoit que les cours seront sous la co-responsabilité de deux professeures ou professeurs provenant de deux disciplines différentes parmi les

disciplines participantes (départements et/ou facultés). La structure du microprogramme comportera 15 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. Trois cours de sigle PLU sont créés pour le microprogramme, dont l'implantation est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1171-211, lequel comporte, en annexe, l'avis linguistique sur l'appellation du microprogramme.

Considérant la réflexion tenue sur l'appellation, une proposition est présentée en séance, et approuvée, de modifier l'intitulé du microprogramme comme suit : Microprogramme de deuxième cycle en *Santé mentale en contexte forensique*. En réponse à une question, on précise les éléments considérés dans le cadre de cette réflexion, et on prend note de prévoir une information claire sur le microprogramme, sur le domaine concerné et sur son appellation.

Des précisions portent sur les besoins des clientèles visées, pris en compte en regard de la flexibilité et de la variabilité des modalités et des horaires de cours. Plusieurs formules sont prévues. On prend note d'autres modalités à envisager (par exemple, des formations intensives), et du soutien pouvant être apporté par le Centre de pédagogie universitaire–CPU) pour l'identification d'autres formules existantes.

La Commission félicite la Faculté pour le caractère innovateur de la formule de formation interdisciplinaire proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en *Santé mentale en contexte forensique* (2-242-6-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2025-A0033-1171-211.

---

**CE-1171-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires**

---

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

La doyenne de la Faculté de l'aménagement, Carmela Cucuzzella, présente le plan d'action inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Philippe Gauthier, vice-doyen aux études et secrétaire de faculté.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente le plan d'action inscrit au point 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, George Szatmari, professeur agrégé au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie.

**CE-1171-7.1 Faculté de l'aménagement**

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en design industriel (1-015-1-0)
- 

2025-A0033-1171-221, 221.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en design industriel mentionne les conclusions de la Sous-commission d'évaluation des programmes quant aux qualités et constats observés (dont la formation antérieure diversifiée des étudiantes et des étudiants du programme, l'utilisation de modalités

d'enseignement actif, et l'adéquation du stage obligatoire, favorisant la transition professionnelle). Des enjeux ont été observés sur la charge de travail, la structure rigide du programme, et une problématique d'attrition. En regard des recommandations formulées, le plan d'action identifie quatre objectifs, associés à des niveaux de priorités et à des actions spécifiques, dont, principalement : le développement des compétences de base en design ; la refonte du programme dans une perspective d'actualisation des objectifs, définis en lien avec les expertises professorales ; la définition de modalités d'évaluation équitables et constructives des projets d'atelier. La présentation reporte au document 2025-A0033-1171-221 ; le document 2025-A0033-1171-221.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On prend note de la disponibilité des cours interdisciplinaires de sigle HOR de la Faculté des arts et des sciences pour couvrir des contenus pertinents identifiés dans le plan d'action.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de l'aménagement, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en design industriel (1-015-1-0), conformément au document 2025-A0033-1171-221.

#### CE-1171-7.2 Faculté de médecine

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs de microbiologie, immunologie et virologie

2025-A0033-1171-222, 222.1

Le plan d'action mentionné porte sur les programmes de Maîtrise et de Doctorat en microbiologie, et de Doctorat en virologie et immunologie. Les points observés ont porté sur le taux de satisfaction élevé à l'égard des programmes et la qualité de la formation, la représentativité étudiante, la qualité et la vitalité de la recherche ainsi que son rayonnement scientifique local, national et international et son impact en recherche biomédicale, et les modalités de soutien à la réussite. En regard des recommandations formulées, le plan d'action identifie cinq objectifs, associés à des niveaux de priorités et à des actions spécifiques, dont : la simplification des structures de formation (par la fusion des deux programmes de doctorat) ; la révision de l'adéquation de l'offre de cours en regard des besoins de formation actuels ; la définition de modalités et d'activités collaboratives pour le corps professoral ; la définition de modalités de collaboration avec les diplômées et les diplômés et avec les milieux professionnels. D'autres objectifs sont rattachés à des enjeux spécifiques signalés (dont l'encadrement, les ressources documentaires et la diversification des offres de formation). La présentation reporte au document 2025-A0033-1171-222 ; le document 2025-A0033-1171-222.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On prend note de la collaboration offerte par les Études supérieures et postdoctorales sur l'identification de compétences pertinentes à des débouchés professionnels autres que ceux liés au milieu universitaire et sur le développement de partenariats. Par ailleurs, la Faculté de médecine a répertorié les cours existants sur de telles compétences et sur la préparation à l'entrée au marché du travail, et prévoit de développer un site web sur les profils et débouchés de carrière.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs de microbiologie, immunologie et virologie, conformément au document 2025-A0033-1171-222.

CE-1171-8 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1171-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 18 février 2025, à 14 heures.

CE-1171-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente remercie les membres de leur patience en regard des problèmes techniques dans le déroulement de la réunion, en raison de la panne de serveurs, et remercie le secrétaire général, la chargée de comité et le technicien du soutien multimédia pour les solutions apportées afin d'assurer la tenue de la réunion malgré les circonstances. La Commission appuie ces remerciements en applaudissant.

La séance est levée à 16 heures.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 18 février 2025 – délibération CE-1172-2

La présidente,

Pascale Lefrançois

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot